

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

**Cybermalveillance.gouv.fr lance SensCyber,
en collaboration avec le Ministère de la Transformation et de la Fonction publiques, la Direction Générale de
l'Administration et de la Fonction publique (DGAFP),
le Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT) et l'Association nationale pour la formation
permanente du personnel hospitalier (ANFH).**

Paris, le 20 Juin 2023 – À l'occasion de la 32ème édition du congrès coTer numérique, rendez-vous incontournable des professionnels de l'IT des collectivités territoriales et alors que les services publics sont massivement victimes de cyberattaques et que le facteur humain joue toujours un rôle déterminant dans les usages numériques, Cybermalveillance.gouv.fr met en place SensCyber, un programme de e-sensibilisation à la cybersécurité destiné à tous les agents de la fonction publique.

Les agents publics : une cible très exposée

Face à une menace en pleine recrudescence, plus aucune entité n'échappe aux attaques ; les administrations constituent en outre une cible particulièrement vulnérable. En effet, avec plus de 5 millions d'agents en France, elles représentent une part non négligeable de la population active, encore peu consciente des risques numériques.

C'est pourquoi, fort de ce constat, le dispositif a lancé, en association avec le ministère de la Transformation et de la Fonction Publiques et le Centre national de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT) et à travers leurs plateformes respectives de formation à vocation interministérielle, un programme de sensibilisation afin de préparer au mieux les agents publics au risque cyber et préserver ainsi les services publics des collectivités locales et de l'État. La sensibilisation à la cybersécurité fait en effet partie des compétences socles identifiées par l'étude du CNFPT [sur les impacts de la transition numérique sur les métiers des collectivités](#), publiée en novembre 2021. Avec cette collaboration, le CNFPT renforce son offre sur ce sujet pour proposer gratuitement à distance des modules d'e-sensibilisation à destination de tous les agents territoriaux. Enfin, l'Association nationale pour la formation permanente du personnel hospitalier (ANFH) vient compléter son offre sur le sujet par ce dispositif pour le mettre également au profit des agents de la fonction publique hospitalière.

Une e-sensibilisation fondée sur un triptyque: connaître, se protéger, transmettre

Développé par Cybermalveillance.gouv.fr dans le cadre du plan France Relance et de son volet relatif à la cybersécurité des collectivités locales, ce programme est composé de 3 modules (« Comprendre », « Agir », « Transmettre ») et répond à 3 objectifs pédagogiques :

- 1. Comprendre** les principes généraux des cyberattaques les plus courantes et les risques qu'elles font courir tant à l'individu qu'à son administration;
- 2. Agir pour valider et s'approprier** les bonnes pratiques élémentaires dans nos usages quotidiens (téléphones portables, réseaux sociaux...);
- 3. Saisir l'intérêt et la manière de transmettre** ces valeurs, tant dans un cadre privé que professionnel, compte tenu de la porosité des usages.

Destinée initialement aux agents des collectivités territoriales, et dans un souci de mutualisation entre tous les agents publics, cette e-sensibilisation se veut résolument accessible et repose sur des contenus inclusifs, en *motion design*, visuellement attrayants et interactifs. Ainsi, développés en format court, ces modules (de 25 à 45 minutes, soit 1h45

environ au total) vont permettre aux agents de les suivre à leur rythme et à distance. À l'issue de l'accomplissement des 3 modules, une attestation de suivi sera délivrée en ligne à chaque apprenant.

« Les administrations et les collectivités sont quotidiennement confrontées aux cyberattaques et le monde hospitalier a également été durement touché ces dernières années. Au-delà du volet technique, une sensibilisation de l'ensemble des agents à la cybersécurité est indispensable à la fois pour la fonction publique d'État, la fonction publique hospitalière ainsi que les collectivités pour protéger l'ensemble de la fonction publique. Grâce à SensCyber, plus de 5 millions d'agents auront accès aux modules, et pourront être responsabilisés et formés afin d'adopter les bons réflexes et devenir à leur tour de nouveaux ambassadeurs cyber » a déclaré Jérôme Notin Directeur Général de Cybermalveillance.gouv.fr.

Comment accéder à cette e-sensibilisation SensCyber ?

➤ Pour les agents des collectivités locales:

- Un accès gratuit via le catalogue de formation du CNFPT : « [E-sensibilisation à la cybermalveillance et à la cybersécurité](#) » (code stage n°SX0SC)

- Plus d'information sur le CNFPT: <https://www.cnfpt.fr/>

➤ Pour les agents de l'État:

- Un accès via la plateforme interministérielle de formation en ligne Mentor, opérée par le Ministère de la Transformation et de la Fonction publiques: <https://mentor.gouv.fr/catalog/429>

- Liste des administrations accédant à Mentor: <https://mentor.gouv.fr/local/staticpage/view.php?page=ensavoirplus>

- Plus d'information sur Mentor: <https://www.fonction-publique.gouv.fr/la-dgafp/notre-coeur-dactivite/animer-la-politique-interministerielle-de-formation/mobiliser-loffre-de-formation-dans-la-fonction-publique/la-formation-professionnelle-dans-la-fonction-publique-de-0>

➤ Pour le personnel hospitalier :

- Un accès gratuit via l'offre de formation de l'ANFH : <https://www.anfh.fr/actualites/cyber-malveillance>

- Plus d'information sur l'ANFH: www.anfh.fr

À PROPOS DE CYBERMALVEILLANCE.GOUV.FR

Cybermalveillance.gouv.fr est le dispositif national d'assistance aux victimes d'actes de cybermalveillance, de sensibilisation aux risques numériques et d'observation de la menace sur le territoire français. Ses publics sont les particuliers, les entreprises (hors OIV et OSE) et les collectivités territoriales. Le dispositif est piloté par une instance de coordination, le Groupement d'intérêt public (GIP) ACYMA, composé de 62 membres issus du secteur public, du privé et du domaine associatif, et qui contribuent chacun à sa mission d'intérêt général. Cybermalveillance.gouv.fr référence sur sa plateforme des professionnels en sécurité numérique, répartis sur tout le territoire français, pour venir en aide aux victimes. En 2022, Cybermalveillance.gouv.fr a assisté 280 000 victimes et accueilli 3,8 millions de visiteurs uniques sur sa plateforme

www.cybermalveillance.gouv.fr

NOS MEMBRES :

PREMIÈRE MINISTRE
MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE LA SOUVERAINETÉ INDUSTRIELLE ET NUMÉRIQUE
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DES OUTRE-MER
MINISTÈRE DE LA JUSTICE
MINISTÈRE DES ARMÉES
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE
MINISTRE DÉLÉGUÉ CHARGÉ DE LA TRANSITION NUMÉRIQUE ET DES TÉLÉCOMMUNICATIONS



À PROPOS DE LA DGAFP

La direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP) a pour mission de concevoir et de mettre en place une politique d'ensemble de la fonction publique dans le domaine des ressources humaines. Elle assure principalement les missions de direction des ressources humaines de l'État et d'animation du dialogue social entre les trois fonctions publiques. Il lui revient ainsi d'assurer la cohérence entre les versants de la fonction publique et de conduire les chantiers RH interministériels et inter-fonction publiques. Elle agit sur les sujets RH d'actualité et les dossiers à forts enjeux, comme l'adaptation de la réglementation RH lors de la crise sanitaire, le télétravail, l'égalité professionnelle, la formation tout au long de la vie, la politique salariale, la protection sociale complémentaire, la réforme de la haute fonction publique, la transformation de la fonction recrutement et toutes les questions liées à l'attractivité et à la promotion des métiers de la fonction publique.

www.fonction-publique.gouv.fr/la-dgafp

À PROPOS DU CNFPT

Établissement public paritaire, doté de 103 implantations locales sur l'ensemble du territoire hexagonal et ultra-marin, le CNFPT forme environ un million d'agents territoriaux par an sur les 2 millions que compte la fonction publique territoriale. Le CNFPT organise également les concours et examens professionnels A+ de la fonction publique territoriale et assure, par ailleurs, aux côtés des collectivités locales le financement de l'apprentissage pour la fonction publique territoriale. Les missions du CNFPT concourent à l'accompagnement des collectivités territoriales et de leurs agents dans leur mission de service public.

www.cnfpt.fr

À PROPOS DE L'ANFH

OPCA de la fonction publique hospitalière, l'Association Nationale pour la Formation permanente du personnel Hospitalier (ANFH) est agréée par le Ministère de la Santé pour collecter et gérer les fonds consacrés au financement du plan de formation (2,1% de la masse salariale), du Congé de formation professionnelle (CFP), congés pour VAE et pour Bilan de compétences (0,2% de la masse salariale), des études promotionnelles (0,6%), de la formation professionnelle des travailleurs handicapés pris en charge par les ESAT (4,8%) des agents de la Fonction publique hospitalière et du Développement professionnel continu (DPC) médical (0,5% et 0,75% de la masse salariale médicale) des personnels médicaux de ses établissements. L'ANFH offre à ses adhérents et leurs agents un ensemble de services visant à les accompagner dans la gestion de la formation, des compétences et des métiers : veille, information, offre de formation, outils méthodologiques, supports de communication... Reposant sur trois valeurs structurantes - paritarisme, solidarité et proximité - environ 500 administrateurs et 26 délégations territoriales regroupées en 16 délégations régionales œuvrent depuis 1974 pour l'égalité d'accès à la formation continue et le développement des compétences des agents employés par les établissements sanitaires, médico-sociaux et sociaux publics, soit plus d'un million de personnes. Depuis 2021, L'ANFH accompagne le développement de l'apprentissage dans la Fonction hospitalière.

www.anfh.fr

Contact presse Cybermalveillance.gouv.fr : Béatrice Hervieu - presse@cybermalveillance.gouv.fr – 06 03 03 09 50

Contact presse DGAFP : Leila Sivignon - leila.sivignon@finances.gouv.fr – 06 10 57 76 02

Contact presse CNFPT : Isabelle Le Bihan – isabelle.lebihan@cnfpt.fr – 06 22 16 18 70

Contact presse ANFH : Carla Gomes – c.gomes@anfh.fr – 06 31 32 09 00

